Interparlementaire Unie
Belgische Groep

Compte rendu de la 151e Assemblée de l'Union interparlementaire

(Genève, 19-23 octobre 2025)

Débat général : « Veiller au respect des normes humanitaires et soutenir l'action humanitaire en période de crise »

M. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA), président du Groupe belge de l'UIP, a prononcé le discours suivant lors du débat général sur le respect des normes humanitaires et le soutien à l'action humanitaire en temps de crise :

« Chers collègues,

Les chiffres sont éloquents : en 2025, plus de 300 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire d'urgence en raison de l'escalade des crises, soit une forte augmentation par rapport aux 167 millions de personnes concernées en 2019. Aujourd'hui, les besoins humanitaires ne sont pas seulement causés par les guerres et les conflits, mais aussi par les catastrophes climatiques, les crises sanitaires et les déplacements forcés. En même temps, les moyens de répondre à ces besoins diminuent et la volonté politique est mise à rude

épreuve. Les citoyens attendent à juste titre de leurs gouvernements qu'ils gèrent de manière responsable des ressources limitées.

Le débat sur la garantie de l'aide humanitaire ne peut rester au stade des déclarations abstraites. Il doit devenir concret, réaliste et réalisable.

Trop souvent, nous parlons de l'aide humanitaire comme si elle relevait exclusivement du domaine des organisations internationales. Or, les autorités nationales et régionales ont également une grande responsabilité. Elles sont les premières à intervenir. Elles lancent les demandes d'aide internationale, coordonnent l'aide et établissent le cadre juridique et réglementaire des opérations sur leur territoire. Elles doivent diriger et superviser l'ensemble de la réponse, de la préparation aux catastrophes à la reconstruction. Les autorités sont les plus proches des citoyens, elles gèrent les budgets et elles ont le mandat démocratique de fixer les priorités.

Elles jouent également un rôle crucial en tant que facilitateurs dans la coopération avec les acteurs locaux pour fournir une aide, assurer une protection et intégrer l'aide extérieure dans les systèmes nationaux existants. Sans cet ancrage, les interventions humanitaires risquent d'être fragmentées ou inefficaces.

C'est également le cas en Belgique. Notre pays dispose d'un budget spécifique pour l'aide humanitaire dans le cadre de sa politique de coopération au développement. Nous soutenons l'aide d'urgence par l'intermédiaire de nos organisations locales telles que la Croix-Rouge, Caritas, Médecins sans frontières et notre équipe d'aide d'urgence : B-FAST.

Les engagements humanitaires doivent être basés sur ce que les parlements nationaux et régionaux peuvent raisonnablement approuver et financer.

De plus, si les principes humanitaires sont universels, les ressources ne sont pas illimitées. Nous devons être honnêtes à ce sujet. La tentation est toujours grande de promettre plus que ce que l'on peut réaliser. Mais cela conduit à la désillusion et à la méfiance, tant chez nos citoyens que chez nos partenaires à l'étranger.

En Belgique, nous ne connaissons que trop bien cette réalité. Nos parlements débattent de chaque euro dépensé. Lorsque nous débloquons des fonds humanitaires, nous devons expliquer clairement à nos citoyens pourquoi nous le faisons, comment nous allons le faire et quel effet nous en attendons. Ce type de transparence est essentiel.

À mon avis, garantir l'aide humanitaire signifie également que nous devons nous opposer à l'idée que « plus de multilatéralisme » est toujours la solution. La coordination est importante, certes. Mais la coordination sans responsabilité et sans financement n'a aucun sens.

Chers collègues, nous savons que la coopération multilatérale a sa place. Les Conventions de Genève restent la pierre angulaire du droit humanitaire, et à juste titre. Mais aujourd'hui , le

système est sous pression. Les rivalités géopolitiques, la méfiance et la bureaucratie retardent trop souvent les mesures urgentes.

C'est pourquoi de nombreuses régions préfèrent travailler avec des partenaires fiables sur le terrain qu'elles connaissent. Lorsque des projets humanitaires sont financés, il est important d'exiger la traçabilité et des résultats. La subsidiarité – agir au plus près des citoyens et ne coopérer que lorsque la valeur ajoutée est démontrée – rend l'aide crédible.

Que pouvons-nous donc faire ?

D'un point de vue parlementaire, je vois trois tâches concrètes :

1. Premièrement, le réalisme : les parlements doivent tenir les gouvernements responsables de leurs engagements.

2. Deuxièmement, cibler les personnes les plus vulnérables : l'aide humanitaire doit avant tout cibler ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes. Les parlements jouent ici un rôle crucial : ils peuvent établir des priorités claires par le biais d'allocations budgétaires, élaborer des cadres législatifs déterminant qui doit être aidé en premier lieu et exiger la transparence des programmes d'aide.

3. Et troisièmement, la protection de l'espace humanitaire : même en période de crise et de polarisation politique, nous devons veiller à ce que les acteurs humanitaires – personnel médical, secouristes, bénévoles – puissent faire leur travail en toute sécurité et en toute indépendance. Les parlements peuvent préserver cet espace grâce à des lois et des résolutions qui garantissent le respect du droit international humanitaire et protègent l'accès des organisations humanitaires.

Chers collègues, la véritable force de l'action humanitaire ne réside pas dans de grandes déclarations, mais dans des engagements nationaux et régionaux concrets, réalisables, financés et assortis d'une obligation de rendre des comptes. La coopération internationale n'a de valeur que si elle repose sur ces bases.

La question n'est pas de savoir si nous avons besoin du multilatéralisme, mais comment le faire fonctionner. La réponse réside dans la subsidiarité : des mesures fortes et responsables prises par les autorités nationales et régionales, soutenues – et non remplacées – par des cadres internationaux.

Je vous remercie de votre attention ! »

Résolution sur la reconnaissance et le soutien aux victimes d'adoptions internationales illégales et sur la prise de mesures pour prévenir cette pratique

Pour le Groupe belge, la principale réalisation de la 151e Assemblée générale est sans aucun doute l'adoption de la résolution sur les adoptions internationales illégales. Ce projet de résolution a été rédigé par trois co-rapporteurs, à savoir *M. Michel De Maegd (Chambre, MR), M. Samit Patra (Inde) et Mme Carmen Lucila Crexell (Argentine)*.

Ce projet de résolution ainsi que les nombreuses dizaines d'amendements ont été discutés lors de la réunion de la Commission permanente pour la démocratie et les droits de l'homme qui s'est tenue le lundi 20 octobre.

L'un des amendements adoptés lors de la réunion de la Commission permanente concernait était un amendement de l'Ukraine visant à insérer un paragraphe sur l'enlèvement d'enfants ukrainiens par la Russie depuis le territoire ukrainien occupé vers la Russie.

Lors de la séance de clôture de l'Assemblée, la résolution déjà adoptée en commission permanente a également été soumise au vote et adoptée. Au cours de la discussion de cette résolution, M. Michel De Maegd, co-rapporteur et initiateur de la résolution, a tenu le discours suivant :

Mesdames et Messieurs, cette semaine, la Commission permanente pour la démocratie et les droits de l'homme a adopté une résolution visant à reconnaître et à soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et à prendre des mesures pour prévenir cette pratique.

Chers collègues, il s'agit là d'un travail important qui, à mon avis, constituera une étape importante dans la lutte contre les adoptions illégales et, plus généralement, dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Comme vous le savez, nous sommes sur le point d'adopter un texte essentiel pour les droits de l'enfant. Un texte de principe, qui doit nous permettre d'élaborer, dans nos parlements respectifs à travers le monde, des législations pour aider les victimes : celles d'hier, celles d'aujourd'hui et celles de demain, que nous devons empêcher.

Ce texte consacre un principe simple mais fondamental : un enfant n'est pas une marchandise. Il oblige les États à reconnaître les victimes et à leur offrir réparation, vérité et justice. Il oblige à ouvrir les archives, à faciliter le regroupement familial et à supprimer les délais de prescription qui empêchent trop souvent les victimes d'engager des poursuites judiciaires.

La résolution appelle également à renforcer la coopération internationale, à mieux contrôler les agences d'adoption, à mettre en place des bases de données ADN sécurisées et à réglementer les plateformes numériques afin d'éviter qu'elles ne soient utilisées à des fins de traite des êtres humains.

La résolution invite les parlements à mener des enquêtes, à imposer des sanctions et à adopter des lois afin d'empêcher que des enfants soient à nouveau retirés à leur famille, vendus, déplacés ou adoptés illégalement.

Sur le plan pratique, il convient de noter que de nombreux amendements ont été déposés et qu'un texte de compromis a pu être trouvé. Un seul point restait en suspens : lors de la dernière séance, dans un esprit de compromis et en concertation avec les délégations concernées, nous avons proposé deux amendements supplémentaires au paragraphe 14 du préambule et au paragraphe 5 de la mise en œuvre. Une discussion a eu lieu au sein de la commission et ces questions ont été résolues par un vote.

Après le vote sur ces deux paragraphes, la commission permanente a adopté la résolution dans son ensemble. Après l'adoption de la résolution, la Fédération de Russie a fait part de son opposition à la résolution et le Bélarus a émis des réserves à son égard.

Chers collègues, ce texte s'inscrit dans le cadre du grand combat humanitaire mené ici, au sein de l'Union interparlementaire. Il donne la parole à ceux qui ont été réduits au silence pendant trop longtemps. Il répare en partie les injustices et, surtout, il empêche que d'autres injustices ne soient commises. Car protéger les enfants, c'est protéger l'avenir. Et cet avenir, nous le construisons ensemble. C'est pourquoi j'espère que cette résolution bénéficiera d'un large soutien. »

Commission permanente pour la paix et la sécurité internationale

Lors de ses réunions des 20 et 21 octobre 2025, la Commission permanente pour la paix et la sécurité internationale a organisé une réunion-débat avec des experts sur le thème « *Politique de contrôle des armements et non-prolifération : prévenir la prochaine course aux armements* ». *M. Christophe Lacroix (Chambre, PS)* a participé à cette table ronde au nom de la délégation belge à l'UIP.

Le 20 octobre, la Commission permanente a tenu une première réunion-débat sur la politique de contrôle des armements, la non-prolifération et la prévention d'une nouvelle course aux armements, introduite par *Mme Aigul Kuspan (Kazakhstan)*, présidente de la commission. La session a été modérée par *Mme Yvette Issar, du programme Paix et désarmement du Bureau Quaker auprès des Nations Unies (QUNO)* à Genève, qui a souligné l'urgence de relancer le désarmement multilatéral, compte tenu des dépenses militaires record et de l'escalade des tensions mondiales. Elle a souligné que plus de 120 conflits armés étaient en cours dans le monde, tandis que les cadres de contrôle des armements et de désarmement humanitaire étaient soumis à une pression croissante, et que les parlementaires jouaient un rôle crucial dans la prévention d'une nouvelle militarisation et la garantie des principes humanitaires.

Mme Carina Solmirano, chef du secrétariat du Traité sur le commerce des armes (TCA), a souligné le rôle crucial des parlements dans la mise en œuvre du TCA, premier instrument juridiquement contraignant régissant le commerce international des armes conventionnelles. Elle a expliqué que le traité, signé par 117 États, vise à prévenir le commerce illicite et l'utilisation abusive des armes, qui alimentent les conflits et les violations des droits humains. S'appuyant sur les conclusions d'un atelier régional organisé en Zambie, elle a souligné que la volonté politique et le contrôle parlementaire sont

essentiels pour une mise en œuvre efficace et pour concilier les engagements mondiaux et les pratiques nationales. Elle a conclu que la réglementation du commerce des armes n'est pas seulement un impératif de sécurité, mais aussi une question de responsabilité humaine.

M. Carlos Foradori, président de la onzième conférence des États parties à l'ATT (*Conference of States Parties or CSP11*), a complété la présentation de Mme Solmirano en soulignant la contribution du traité à la paix et à la transparence sur le marché mondial des armes. Il a fait remarquer que les lacunes en matière de conformité, en particulier dans les régions à participation limitée, telles que l'Amérique latine, comportaient des risques – des « trous noirs » exploités par les réseaux criminels. Il a appelé les parlementaires à promouvoir la ratification, à renforcer la surveillance nationale et à impliquer les jeunes dans la poursuite des efforts de désarmement.

Mme Melissa Parke, directrice exécutive de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) et ancienne députée australienne, a averti que le risque d'utilisation d'armes nucléaires est aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis la guerre froide. Elle a fait remarquer que même un échange nucléaire limité aurait des conséquences humanitaires et climatiques dévastatrices, qui seraient encore aggravées par l'effondrement d'importants accords de contrôle des armements et l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes nucléaires. Elle a présenté le Traité sur l'interdiction des armes *nucléaires* (*TPNW*) comme une voie vers le désarmement et l'aide aux victimes, et a souligné le rôle essentiel des parlements dans l'alignement des politiques nationales sur le droit international et les principes humanitaires. Elle a exhorté les membres à soulever la question au sein de leurs instances législatives, à signer l'engagement parlementaire de l'ICAN et à participer aux prochaines réunions des États parties, réaffirmant que le désarmement nucléaire n'est pas une utopie, mais une nécessité existentielle.

Mme Shimona Mohan, chercheuse associée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (United Nations Institute for Disarmament Research ou UNIDIR), a abordé la question de la gestion des technologies émergentes, en particulier l'IA et les cybercapacités. Elle a souligné leur utilisation croissante dans des contextes militaires, notamment dans les armes autonomes et les cyberopérations, et a fait référence aux processus en cours au sein des Nations unies, tels que le *Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité des TIC et le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes autonomes létales*. Elle a souligné l'importance de combler les fractures numériques, d'intégrer les perspectives de genre et de relier le désarmement, la cybersécurité et les programmes en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Mme Mohan a exhorté les parlementaires à promouvoir une innovation responsable, à renforcer la surveillance et à soutenir une gestion inclusive des technologies qui déterminent la sécurité mondiale.

M. Richard Lennane, conseiller en désarmement au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a mis l'accent sur une approche humanitaire du désarmement qui se concentre sur l'impact humain des armes plutôt que sur leur possession ou leur nombre. Il a expliqué que cette perspective confère une responsabilité à tous les États et a souligné le lien entre le désarmement et la protection des personnes représentées par les parlements. Il a mis en avant les résultats obtenus par les traités humanitaires sur le désarmement, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, et a souligné leur succès dans la réduction des souffrances et l'élaboration de normes mondiales, même parmi les États qui ne sont pas parties à ces traités. M. Lennane a averti que les récents retraits de ces instruments mettaient en péril des décennies de progrès, et a exhorté

les parlementaires à défendre et à promouvoir leur universalisation, soulignant que les normes humanitaires étaient essentielles tant en temps de conflit qu'en temps de paix.

Plus de vingt parlementaires ont pris la parole et se sont accordés sur la nécessité de renforcer les régimes existants de contrôle des armements et d'améliorer la gestion des technologies émergentes. Les interventions ont reflété les expériences nationales en matière de contamination par les armes, de destruction des stocks et de surveillance de l'intelligence artificielle. Les députés ont souligné l'importance de la transparence, de la vérification et du respect mutuel, et ont appelé à une plus grande implication du Parlement dans l'élaboration de cadres éthiques et juridiques pour les nouvelles technologies. Plusieurs déclarations ont mis l'accent sur le respect des traités humanitaires de désarmement, en particulier la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et ont souligné les conséquences humaines, environnementales et socio-économiques de la contamination par les armes. D'autres interventions ont appelé au dialogue politique et à l'instauration d'un climat de confiance afin d'éviter une nouvelle course aux armements, à un accroissement des investissements dans le désarmement et l'éducation à la paix, ainsi qu'à des mesures visant à réduire les risques nucléaires.

Lors de son intervention, *M. Christophe Lacroix (Chambre, PS)* a notamment approfondi la question du traitement des minorités nationales dans le cadre de la phase post-conflit et la manière dont l'approche de ce traitement peut jouer un rôle important dans la création d'une paix durable après un conflit de longue durée. Dans ce contexte, il a notamment fait référence à l'Afrique du Sud dans l'ère post-apartheid.

Dans leur conclusion, les membres du panel ont réaffirmé la responsabilité partagée des parlementaires dans la promotion de la paix, du désarmement et de la non-prolifération. Ils ont appelé à rétablir la confiance dans le multilatéralisme, à faire respecter le droit international et les principes humanitaires, et à renforcer le contrôle parlementaire sur les technologies émergentes. La session s'est terminée par un appel commun à un renouveau du dialogue, de la solidarité et de la confiance afin de construire un monde plus sûr et plus pacifique pour les générations futures.

Commission permanente des Affaires des Nations unies

Lors de sa réunion du 21 octobre 2025, la Commission permanente pour les affaires des Nations unies a tenu une discussion sur « le processus d'élection du secrétaire général des Nations unies : modalités et fondements politiques ». *MM. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA) et Kris Verduyckt (Sénat, Vooruit)* ont participé à cette réunion-débat au nom de la délégation belge à l'UIP.

Le processus d'élection du secrétaire général de l'ONU : modalités et fondements politiques

Membres du panel : *M. Alessandro Motter*, conseiller principal pour les affaires économiques et sociales, bureau de l'observateur permanent de l'UIP auprès des Nations unies ; *Mme Cristina Gallach, membre de GWL Voices* (*Global Women Leaders*) ; *Mme Maria Noel Leoni*, responsable de campagne, Gqual ; *Mme Salma Ataullahjan (Canada)*, sénatrice, membre du bureau de la commission.

La séance a porté sur le processus d'élection du secrétaire général des Nations unies et la nécessité d'élire une femme pour succéder à l'actuel secrétaire général, M. Antonio Guterres, lorsque son mandat prendra fin le 31 décembre 2026. Une motion intitulée « Élection de la première femme au poste de secrétaire général des Nations unies », renvoyée par le bureau de la commission, a été débattue. Après une brève présentation par M. Motter des principales étapes de l'élection du secrétaire général des Nations unies, le président a invité les deux principales intervenantes, Mme Gallach et Mme Noel Leoni, à exposer leurs arguments en faveur d'une femme au poste de secrétaire général des Nations unies.

Mme Cristina Gallach (GWL Voices) a présenté le point de vue de son groupe sur les principales raisons pour lesquelles il était temps qu'une femme devienne la « diplomate en chef » du monde, ce que

quelque 80 gouvernements avaient déjà approuvé. La nomination de la première femme secrétaire générale des Nations unies, après une série de neuf hommes depuis la création de l'organisation en 1945, était tout simplement la chose à faire compte tenu de l'engagement des Nations unies en faveur de l'égalité des sexes. La crise existentielle dans laquelle se trouvent les Nations unies et la détérioration de la situation mondiale exigent une nouvelle approche et un nouveau style de leadership, qu'une femme est probablement mieux à même d'offrir. Mme Gallach s'est félicitée de l'implication des parlements dans cette question, car c'est le meilleur moyen de faire entendre la voix du peuple.

Mme Maria Noel Leoni (Gqual) a examiné de plus près la récente résolution de l'Assemblée générale qui définit le processus d'élection du secrétaire général des Nations unies. Elle a fait remarquer que, même si le processus constituait une amélioration par rapport au passé en termes de transparence et d'ouverture, il ne répondait pas aux attentes, car il n'y avait pas d'appel explicite à élire une femme la prochaine fois. Mme Leoni a suggéré de mieux définir les qualifications requises pour le poste, afin de faciliter la sélection des candidats potentiels sur la base de leurs mérites. Les parlements pourraient contribuer à définir les qualifications requises en organisant des auditions publiques. Elle a également encouragé la société civile et les parlements à participer activement au processus électoral, notamment en plaidant en faveur de candidates féminines dans leurs pays respectifs et en invitant tous les candidats à répondre à une série de questions.

Après avoir entendu le panel, la présidente de la commission, *Mme Salma Ataullahjan (Canada)*, a demandé que soit présentée la motion qu'elle avait soumise la veille au Bureau de la commission et qui avait été appuyée par celui-ci. Mme Ataullahjan a déclaré qu'après réflexion, le titre de la motion devait être modifié en recommandation afin d'élire la première femme au poste de secrétaire général des Nations unies. Elle a souligné le texte qui appelait sans ambiguïté à élire une femme en 2026, à savoir que les parlements devaient organiser des réunions d'information pour évaluer les prochaines élections et, dans le même temps, collaborer de manière proactive avec les gouvernements afin de trouver autant de candidates potentielles que possible.

Au cours du débat qui a suivi, auquel ont participé 34 délégations et au cours duquel 16 interventions ont été faites, les points suivants ont été soulevés :

- la meilleure façon pour les parlements de contribuer à garantir l'élection d'une femme au poste de secrétaire général des Nations unies en 2026 est de soutenir autant de candidates que possible. Dans la mesure du possible, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont le soutien est nécessaire (en raison de leur droit de veto), doivent être persuadés de ne proposer ou de ne soutenir que des candidates féminines.

- les dossiers des candidats doivent mettre en avant leurs compétences et leur respect de toutes les valeurs des Nations unies, ainsi que leur impartialité et leur autorité morale.

- quelle que soit la personne finalement élue, le nouveau secrétaire général devrait disposer d'une plus grande autonomie pour prendre des décisions dans l'intérêt de l'organisation et du monde.

- l'élection d'une première femme secrétaire générale des Nations unies l'année suivante était également importante pour ouvrir la voie à des femmes leaders dans d'autres parties du système des Nations unies, où elles étaient encore sous-représentées.

Lors de son intervention, *M. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA)* a plaidé en faveur d'une modification du titre de la motion et a insisté pour que l'on recherche le meilleur candidat pour le poste. À cette fin, il convient de constituer une réserve suffisamment large de candidats issus de différents continents, tant des hommes que des femmes. De cette manière, une décision correcte pourrait être prise, avec un choix suffisant pour sélectionner le candidat le plus approprié.

À la fin du débat, le président a soumis la motion modifiée au vote. La motion a été adoptée à l'unanimité.

Groupe de travail pour une solution pacifique à la guerre en Ukraine

Mme Stephanie D'Hose (Sénat, Open VLD) est l'un des huit membres de ce groupe de travail. Le lendemain matin de la réunion du groupe de travail, elle a présenté le rapport suivant lors de la réunion du Groupe des Douze Plus (le groupe géopolitique de 47 pays dont la Belgique fait partie) :

« Les membres suivants étaient présents à la réunion du groupe de travail (TF) : M. Ali Al Nouaimi, président, moi-même, M. Farrugia, président du Parlement de Malte, Mme Guerra, membre de la Chambre des députés du Mexique, et Mme Kuspan, membre du Parlement du Kazakhstan.
À l'ouverture de la réunion, le président a proposé que j'assume la fonction de vice-présidente de la TF au titre de l'égalité des sexes. J'ai accepté cette proposition avec

beaucoup de plaisir et de fierté, car le thème principal de la TF – les enfants enlevés – me tient particulièrement à cœur, comme vous le savez tous.

Le président a déclaré que la situation géopolitique restait très complexe et incertaine. Il a souligné l'importance du prochain sommet entre le président Trump et le président Poutine, qui se tiendra la semaine prochaine à Budapest. Il a nuancé ses propos en affirmant qu'aucune solution miracle ne semblait se profiler, car même le président Trump ne semblait pas avoir de réponse claire dans le cadre du processus diplomatique. En tout état de cause, selon lui, le mandat du TF devra être redéfini à la lumière des résultats du sommet. En tant qu'institution fondée sur des valeurs, l'UIP a un rôle important à jouer sur la base du droit international et doit soutenir les efforts des États-Unis pour mettre fin au conflit.
Il est clair que le dialogue est le seul moyen de mettre fin à cette guerre.

Lors de la dernière réunion de la TF, quatre cas évidents d'enlèvements d'enfants ont été présentés aux autorités russes, mais il n'y a qu'un seul qui a pu être résolu. Concernant les trois autres cas, les Russes ont répondu que ces affaires étaient juridiquement complexes et que le Parlement ne pouvait pas intervenir, car elles relevaient de la compétence des tribunaux. Le TF souhaiterait faire davantage et disposer de cas plus clairs afin de réaliser des progrès tangibles.

La délégation russe a déclaré que l'Ukraine utilisait/abusait de l'UIP pour diffuser de la propagande. Elle affirme que, bien que des milliers de cas aient été signalés, seuls cinq ont été effectivement soumis au TF.

La délégation russe a ensuite fait une déclaration surprenante, ou plutôt, « lâché une bombe» en faisant remarquer que « l'heure de vérité » avait sonné lors de la réunion de la Commission permanente pour la démocratie et les droits de l'homme qui examinait un projet de résolution sur la reconnaissance et le soutien aux victimes d'adoptions internationales illégales et les mesures visant à prévenir cette pratique.

La délégation russe a déclaré qu'un amendement avait été adopté, avec le soutien spécifique du groupe des Douze Plus, dans lequel il était déclaré que l'UIP condamnait le transfert de milliers d'enfants ukrainiens par la Fédération de Russie. Elle a souligné que le rapporteur (belge) avait clairement indiqué dès le début qu'il ne souhaitait pas mentionner de pays spécifiques dans la résolution, mais que finalement, l'amendement ne mentionnait qu'un seul conflit.

La délégation russe a exigé que la TF donne des commentaires sur cet amendement, car elle estime qu'il ne correspond pas à la réalité. Elle a indiqué qu'il n'y aurait pas d'avenir pour sa coopération avec la TF si cela n'était pas fait. Elle a également averti que si cette résolution était adoptée en séance plénière, cela signifierait en fait la fin (« le coup de grâce ») de la TF.

Le président de la TF a déclaré que la TF souhaitait faire partie de la solution, et non du conflit. Il a expliqué que son mandat était fondé sur les principes de l'UIP et a souligné que la TF s'efforçait de jeter des ponts et de rapprocher les deux parties en activant la diplomatie parlementaire, car seul le dialogue peut mener à la paix et l'avenir des enfants et petits-enfants de l'Ukraine et de la Russie doit être construit sur la paix.

Rencontre bilatérale avec des parlementaires burundais

Le mercredi 22 octobre 2025, une rencontre bilatérale a eu lieu entre MM. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA), chef de délégation, Michel De Maegd (Chambre, MR) et Christophe Lacroix (Chambre, PS) et une délégation du Burundi. La délégation parlementaire était composée de l'honorable Générose Ngendanganya, vice-présidente du Sénat, de l'honorable Ferdinand Ndayisavye, de M. Bonaventure Ntirandekura et de Mme Angeline Kayobera.

La vice-présidente de la délégation burundaise a souligné les bonnes relations entre les deux pays. Le premier point qu'elle a souhaité soulever concerne le dossier soumis au *Comité des droits de l'homme* des *parlementaires* de l'UIP. Ce dossier porte sur des parlementaires burundais qui ont été assassinés ou victimes d'attentats dans les années 90. Elle a cru comprendre que la Belgique comptait un membre au sein de ce comité.

Elle a ajouté que le Burundi avait entre-temps créé une commission vérité et réconciliation afin de replacer ces cas – dans lesquels des parlementaires ont été victimes de violences – dans un contexte historique plus large, de promouvoir la responsabilité et de soutenir la réconciliation. Le Burundi ne dispose toutefois pas des moyens nécessaires pour faire fonctionner correctement cette commission vérité et réconciliation et a donc demandé l'aide de la Belgique.

Le deuxième point qu'elle souhaitait soulever concernait leur intérêt pour la conclusion d'un accord de coopération entre les deux parlements.

M. Gryffroy a répondu qu'il n'y avait plus de membre belge au sein du Comité parce que M. Cogolati n'avait pas été réélu lors des dernières élections législatives et n'était donc plus membre de la délégation.
En ce qui concerne l'accord de coopération, il a répondu que c'était effectivement une possibilité. Le Parlement belge a déjà conclu un accord de coopération de ce type avec le Vietnam et la RDC. Il a proposé que la vice-présidente adresse une lettre à ce sujet aux présidents de la Chambre et du Sénat. Il a également souligné qu'il existait un accord politique visant à supprimer le Sénat belge d'ici 2029. Le Sénat pourrait donc signer l'accord, mais sa mise en œuvre relèverait ensuite uniquement de la Chambre.

Le député Lacroix a fait référence au rapport de la *Commission spéciale chargée d'enquêter l'État libre du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver.*
Selon lui, ce rapport peut certainement contenir des éléments utiles.
Ce rapport a été suivi d'une mission officielle dans les pays concernés, mais celle-ci ne s'est pas très bien déroulée au Burundi.

La vice-présidente du Sénat souligne qu'il existe une forte volonté de coopérer et de rétablir les bonnes relations d'autrefois.

Rencontre bilatérale avec des parlementaires en exil du Myanmar

Le mardi 21 octobre 2025, une rencontre bilatérale a eu lieu entre MM. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA), chef de délégation, et Christophe Lacroix (Chambre, PS) et plusieurs parlementaires birmans en exil.
Il s'agissait plus précisément de M. Win Mayt Aye, Mme Zin Mar Aung, Mme Thanda, M. Phone Kyaw, Mme Nan Su Mon Aung et M. Thet Ko Ko.

M. Win Mayt Aye, chef de la délégation, a expliqué que lui et ses collègues du *Pyidaungsu Hluttaw* (« Parlement de l'Union »), dissous en 2021 par la junte militaire, se considèrent comme les représentants du peuple et que le Myanmar vit depuis sept ans sous occupation militaire.

Il a précisé que le CRPH est reconnu par l'UIP et que la délégation participe pour la sixième fois aux assemblées de l'UIP. Les dernières élections ont eu lieu en 2020 et ont été remportées par la NLD (Ligue nationale pour la démocratie). Cela a toutefois conduit à un coup d'État militaire en 2021. Selon lui, de nouvelles élections sont prévues pour la fin de l'année 2025. Entre-temps, la population du Myanmar continue à s'opposer au régime militaire.

Mme Zing Mar Aung a souligné qu'il existe désormais de bonnes relations avec le Parlement européen et la Commission européenne, qui apportent une aide humanitaire et technique considérable au Myanmar.

M. Andries Gryffroy a indiqué que le Parlement belge, en particulier la Chambre, pourrait élaborer une résolution en vue des élections de fin 2025. Il y a en effet beaucoup à faire au Myanmar et un parlement démocratiquement élu constitue la base de tout.

Les députés birmans ont brièvement présenté les relations avec les pays voisins. La Chine est le principal partenaire commercial. Elle souhaite mettre fin à la violence dans le pays, notamment en raison de l'instabilité à sa propre frontière et des intérêts économiques en jeu. Les relations avec l'Inde, qui a réalisé de nombreux investissements dans les zones contrôlées, sont bonnes. La Russie, qui n'est pas un voisin direct, entretient des liens étroits avec le Myanmar, notamment dans le domaine militaire, où elle fournit des armes à l'armée birmane.

*

* *